



Forez
Athlétique
Club



REGLEMENT EUROFOULEE

Le **FAC Athlétisme** organise le **samedi 18 mai 2019** au **Pôle des Loisirs des Bords de Loire** à **Andrézieux-Bouthéon** la **17° Eurofoulée** sur **5 et 10 km**.

1. PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes à tous :

- à partir de minimes (nés en 2005 et avant) sur le parcours du **5 km**
- à partir de **Cadets** (nés en 2003 et avant) sur le parcours de **10 km**.

sous réserve du respect :

- Des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA applicables au 18 mai 2019
- Des dispositions du présent règlement.

2. INSCRIPTIONS

2.1. Principes généraux

Sur www.logicourse.fr : **7 € (5km)** et **12 € (10 km)** (**sans frais supplémentaires**)

Par courrier posté jusqu'au **mardi 14 mai minuit** : **8 € (5 km)** et **14 € (10 km)**

Le **Samedi 18 mai** sur place (CABL) à partir de **13 h** : **9 € (5 km)** **16 € (10 km)** pour (**50 dossards uniquement**)

- Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

2.2. Inscriptions à l'avance

- en ligne sur www.logicourse.fr jusqu'au **vendredi 17 mai minuit**. Le paiement s'effectuera par carte bancaire **Copie du certificat médical ou de la licence peut être transmise en ligne en même temps** : **7 € (5km)** et **12 € (10 km)** (**sans frais supplémentaires**)
- Elles pourront également être :
 - adressées à EUROFOULEE Chez Mr MARTEL Bernard 36 chemin du plat 42170 St Just St Rambert **au plus tard le mardi 14 mai minuit** (Le cachet de la poste faisant foi), et comprendront obligatoirement :
 - un **bulletin d'inscription** correctement renseigné.
 - un **chèque** de : **8 € (5 km)** et **14 € (10 km)** à l'ordre du FAC Athlétisme
 - une **photocopie** (non restituée) soit :
 - ➔ d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running**, ou d'un « **Pass' J'aime courir** » délivré par la **FFA** et **complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.**
 - ➔ d'une **licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation** délivrée par une **Fédération sportive uniquement agréée** sur laquelle doit apparaître **par tous moyens** la mention de **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**
 - ➔ pour tous les autres cas, d'un **certificat médical de non contre indication** à la pratique du **sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la compétition.

2.3. Inscriptions + Retrait des dossards.

- **Samedi 18 mai à partir de 13 h** au **C A B L** rue des Garennes Pôle de Loisirs des Bords de Loire à Andrézieux-Bouthéon : **9 € (5 km) 16 € (10 km) pour (50 dossards uniquement)**

2.4. Avertissements

- Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés à l'avance.
- L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.
- **Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épinglé sur le torse.**
- Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

3. HORAIRES

- **16 h : 5 km.**
- **17 h : 10 km** Cette épreuve a obtenu le **Label Régional FFA**, elle est classante et qualificative pour les **Championnats de France**.
- **18 h :** Remise des prix : du 5 km
- **18 h 30 :** Remise des prix : du 10 km



PARCOURS

Le parcours du 5 km est constitué d'une seule boucle

Le parcours du 10 km est constitué de deux boucles différentes :

- Zone départ/arrivée : 310m
- 1ère boucle : 4300m
- 2ème boucle : 5390m

Des repères kilométriques sont installés sur le circuit du 10 km uniquement tous les km.
Le profil de l'épreuve est pratiquement plat.

5. SECURITE, CIRCULATION

Le circuit est entièrement fermé à la circulation.
Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

6. DEPART

Le départ sera donné rue des Garennes.
Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.
La zone d'échauffement se situera en arrière de la zone de départ et sur les rues adjacentes.

7. ARRIVEE

L'arrivée est jugée devant la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire.

8. RAVITAILLEMENTS

Des postes de rafraîchissement seront installés aux km 3,8 et 7,2 ; et de ravitaillement au km 4,5 et à l'arrivée.

9. SANITAIRES

À disposition dans la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire.

10. ESPACE MEDICAL

Un poste de secours sera prévu dans la zone d'arrivée, il sera commun au km 4,5 et à l'arrivée.
Un deuxième poste sera installé sur le parcours, il sera commun aux km 3,8 et 7,2.

11. ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).
Les organisateurs sont couverts par une police **Responsabilité civile** souscrite auprès de AIAC Courtage – La Sauvegarde – assurance FFA – n° Z157020.002R souscrit par la Fédération Française d'Athlétisme.
Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence. **Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.**

12. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) à fixer obligatoirement sur la chaussure à l'aide des liens fournis. Il est formellement interdit de fixer la puce à l'aide du lacet.
Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.
La puce devra être restituée à l'arrivée. En cas de non restitution, elle sera facturée 5 €.

13. CLASSEMENTS

Il sera établi, **sans possibilité de cumul : pour le 5 km**

Un classement scratch individuel **toutes catégories** : Masculin et Féminin

Un classement individuel du **1er de chaque catégorie « hors scratch »**

Masculin : Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters

Féminin : Minimes, Cadettes, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters

Il sera établi, **sans possibilité de cumul : pour le 10 km**

Un classement scratch individuel **toutes catégories** : Masculin et Féminin

Un classement individuel du **1er de chaque catégorie « hors scratch »**

Masculin : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, M1, M2, M3, M4, M5

Féminin : Cadettes, Juniors, Espoirs, Seniors, M1, M2, M3, M4, M5

14. RECOMPENSES

Un cadeau sera remis aux 300 premiers coureurs lors du retrait de leurs dossards.

Les podiums (scratch féminin et masculin) auront lieu dans la salle du CABL.

Les athlètes récompensés (les podiums et les premiers de chaque catégorie **sans possibilité de cumul**) devront obligatoirement être présents ou représentés lors de la remise des récompenses.

15. PUBLICATION DES RESULTATS

Le classement général sera affiché au fur et à mesure de son édition sur un panneau situé proche de l'arrivée.

Il figurera également sur les sites www.logicourse.fr et www.fac-athle.fr

Il sera également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr)

16. CHALLENGES

La course Eurofoulée compte pour le **Challenge Forez Sud 2019**.

Tous les coureurs classés sur **3, 4 ou 5** des courses suivantes seront récompensés :

Un seul podium ; uniquement pour les participants aux **5 courses de 10 km ou plus**.

- | | |
|--|----------------------|
| ➤ La Marcellinoise à St Marcellin en Forez | Dimanche 14 avril |
| ➤ L Eurofoulée à Andrézieux-Bouthéon | Samedi 18 mai |
| ➤ Le Tour Pédestre à St Just St Rambert | Dimanche 13 octobre |
| ➤ Les Lieues Foréziennes à Bonson | Lundi 11 novembre |
| ➤ La Montée St Just St Rambert Chambles | Dimanche 29 décembre |

17. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier.

18. LOI INFORMATIQUE et LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

19. AUTRES MANIFESTATIONS

Assurance : Voir § 11 ci-dessus

19.1. Courses Jeunes : Découverte de la course à pied : **Pas de classement**

- **15h15** : École d'Athlétisme 2010 – 2011 - 2012 sur une boucle de **550 m**.
- **15h30** : Poussins 2008 - 2009 sur deux boucles soit **1 100 m**.
- Engagement **gratuit** sur place **jusqu'à 30 mn avant** le départ de la course
- **Pas d'obligation** de présenter une **licence** ou un **certificat médical**

19.2. Courses Jeunes :

- **15h30** : Benjamins 2006 - 2007 sur trois boucles soit **1 650 m**.
- Engagement **gratuit** sur place **jusqu'à 30 mn avant** le départ de la course **dans les conditions définies ci-dessous**
 - un **bulletin d'inscription** correctement renseigné.une **photocopie** (non restituée) soit :
 - d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un **Pass'Running** en cours de validité délivrés par la **FFA**,
 - d'une **licence** délivrée par une **Fédération sportive uniquement agréée** sur laquelle doit apparaître **par tous moyens** la mention **non contre-indication à la pratique du sport en compétition ; de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**
 - pour tous les autres cas, d'un **certificat médical** de **non contre indication** à la pratique **du sport en compétition ; de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an.
- Et sous réserve d'une **autorisation parentale expresse**.